

TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds « **TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND** » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 5 621 089,913 dinars, un actif net de 5 577 219,812 dinars et un résultat net bénéficiaire de 328 658,975 dinars.

A notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe «Fondement de l'opinion avec réserve», les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « **TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND** », ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserve

Le fonds « TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND » détient :

- Des obligations « SERVICOM 2016 » dont la valeur, au 31 décembre 2021, s'élève à 504 142 DT représentant 8,97% du total actif ;
- Des parts du fonds « CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP » dont la valeur, au 31 décembre 2021, s'élève à 109 432 DT et dont l'encours desdites obligations représente 23,94 % de son actif net.

La société SERVICOM passe par des difficultés financières et n'a pas honoré ses engagements envers les détenteurs des obligations. Cette situation ainsi que le traitement comptable adopté par le fonds pour la comptabilisation de ces obligations et les intérêts y relatifs ont été détaillés au niveau de la note 3.1.

En l'absence d'un test de dépréciation qui détermine la valeur recouvrable de ces créances, nous ne pouvons pas estimer l'impact éventuel sur les états financiers du fonds.

Observations

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ Comme il ressort de l'état du portefeuille de « TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND », l'actif est employé à raison de 42,01% en valeurs mobilières. Il y a donc lieu de signaler que ce taux est inférieur au taux minimum de 50% prévu par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- ✓ Le fonds « TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND » n'a pas procédé à la répartition des sommes distribuables dans le délai de cinq mois depuis la clôture de l'exercice conformément aux dispositions de l'article 26 du Code des Organismes de Placement Collectif.
- ✓ Le fonds « TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND » est en situation de liquidation à la suite de l'expiration de sa durée de vie. La décision de la liquidation du Conseil du Marché Financier date du 12 octobre 2021.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du **TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND**. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la

direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 31 mars 2022

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Mourad FRADI

BILAN COMPARE ARRETE AUX 31 DECEMBRE 2021 ET 31 DECEMBRE 2020
(Unité : en D.T.)

<u>ACTIF</u>	Note	31/12/2021	31/12/2020
AC 1 - Portefeuille-titres	3-1	2 361 454,124	4 585 111,178
a - Actions et droits rattachés		1 652 789,344	3 867 897,176
b - Obligations et valeurs assimilées		591 086,032	601 256,666
c - Titres OPCVM		117 578,748	115 957,336
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	3-3	3 259 635,789	694 615,798
a - Placements monétaires		3 000 000,000	495 141,407
b – Disponibilités		259 635,789	199 474,391
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-
a - Dividendes et intérêts à recevoir		-	-
AC 4 - Autres actifs			
a - Débiteurs divers		-	-
c - Immobilisations nettes		-	-
TOTAL ACTIF		5 621 089,913	5 279 726,976
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3-6	28 962,520	24 998,192
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-7	14 907,581	6 167,947
TOTAL PASSIF		43 870,101	31 166,139
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 – Capital	3-5	5 398 688,789	5 201 921,445
CP 2 - Sommes distribuables		178 531,023	46 639,392
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		46 639,392	0,836
b - Sommes distribuables de l'exercice		131 891,631	46 638,556
ACTIF NET		5 577 219,812	5 248 560,837
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		5 621 089,913	5 279 726,976

ETAT DE RESULTAT COMPARE ARRETE AUX 31 DECEMBRE 2021 ET 31 DECEMBRE 2020
(Unité : en D.T.)

	Note	31/12/2021	31/12/2020
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	3-2	204 096,105	100 791,927
a – Dividende		199 797,543	96 384,937
b - Revenus des obligations et autres valeurs		4 298,562	4 406,990
PR 2 - Revenus des placements monétaires	3-4	44 345,959	52 389,823
a - Revenus des bons de trésor		-	-
b - Revenus des billets de trésorerie		-	-
c - Revenus des certificats de dépôt		38 460,863	50 554,704
d - Intérêts sur comptes courants		5 885,096	1 835,119
e - Revenu des autres placements monétaires		-	-
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		248 442,064	153 181,750
CH 1 - Charges de gestion des placements	3-8	-104 719,995	-95 533,629
REVENU NET DES PLACEMENTS		143 722,069	57 648,121
CH 2 Autres charges	3-9	-11 830,438	-11 009,565
RESULTAT D'EXPLOITATION		131 891,631	46 638,556
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		131 891,631	46 638,556
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
RESULTAT NON DISTRIBUABLE		196 767,344	210 007,715
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		80 963,077	234 972,323
Var. plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		125 921,127	-13 887,628
Frais de négociation de titres		-10 116,860	-11 076,980
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		328 658,975	256 646,271

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET COMPARE ARRETE AUX 31 DECEMBRE 2021 ET
31 DECEMBRE 2020
(Unité : en D.T.)**

	31/12/2021	31/12/2020
AN 1 - <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	328 658,975	256 646,271
a - Résultat d'exploitation	131 891,631	46 638,556
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	80 963,077	234 972,323
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	125 921,127	-13 887,628
d - Frais de négociation de titres	-10 116,860	-11 076,980
AN 2 - <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-	-95 051,520
AN 3 - <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	-	-
a – Souscriptions	-	-
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
- Droits d'entrée	-	-
b – Rachats	-	-
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
- Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	328 658,975	161 594,751
AN 4 - <u>ACTIF NET</u>		
a - en début de l'exercice	5 248 560,837	5 086 966,086
b - en fin de l'exercice	5 577 219,812	5 248 560,837
AN 5 - <u>NOMBRE DE PART</u>		
a - en début de l'exercice	960	960
b - en fin de l'exercice	960	960
VALEUR LIQUIDATIVE	5 809,604	5 467,251
AN 6 - <u>TAUX DE RENDEMENT</u>	6,26%	5,05%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE N°1 : PRESENTATION DU FONDS :

TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND est un fonds commun de placement de catégorie mixte de distribution, régi par le code des organismes de placement collectif destiné aux investisseurs acceptant un haut risque et dédié principalement aux investisseurs institutionnels.

Le fond a reçu l'agrément du CMF le 11 Février 2016 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Sa durée de vie est de 5 ans depuis sa date de constitution soit le 15 Juillet 2016.

La gestion du fonds est assurée par la Compagnie Gestion et Finance.

L'Amen Bank a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

NOTE N°2 : PRINCIPE ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS :

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêtés.

2.3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fond figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 CESSION DES PLACEMENTS :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon

le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédé est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 CAPITAL :

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 LE RESULTAT NET DE L'EXERCICE :

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 SOMMES DISTRIBUABLES

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

NOTE N°3 : PRESENTATION DES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DU RESULTAT

3.1 PORTEFEUILLE TITRES :

Le portefeuille-titres est arrêté au 31 décembre 2021 à 2 361 454,124 dinars, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% actif
ACTIONS ET DROITS RATTACHES				
ASSAD	50 081	114 525,935	82 984,217	1,48%
ATTIJARI BANK	4 806	129 467,025	146 169,684	2,60%
BIAT	2 972	176 439,414	176 013,728	3,13%
CARTHAGE CEMENT	25 000	37 666,086	33 025,000	0,59%
CITY	10 000	70 862,119	109 240,000	1,94%
EURO CYCLES	5 000	144 181,604	160 310,000	2,85%
MAGASIN GENERAL	681	17 111,174	11 325,030	0,20%
ONE TECH AA	10 000	63 971,285	86 710,000	1,54%
SAH	27 500	296 015,700	306 020,000	5,44%
SFBT	8 000	85 041,034	145 672,000	2,59%
STAR	1 000	104 133,180	121 990,000	2,17%
TELNET	15 000	118 581,751	124 200,000	2,21%
UIB	4 401	114 344,828	69 029,685	1,23%
DA OTH	10 000	45 700,000	80 100,000	1,42%
TOTAL		1 518 041,135	1 652 789,344	29,40%
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES				
EMPRUNT OBLIGATAIRE				
EO SERVICOM 2016 ¹	5 000	504 100,000	504 142,192	8,97%
EO UIB 2009/1	2 130	85 104,150	86 943,840	1,55%
TOTAL		589 204,150	591 086,032	10,52%
TITRES OPCVM				
CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	91 652	100 896,037	109 432,488	1,95%
AL AMANAH PRUDENCE	60	7 896,630	8 146,260	0,14%
TOTAL		108 792,667	117 578,748	2,09%
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		2 216 037,952	2 361 454,124	42,01%

¹ L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1er octobre 2019 a décidé :

- La restructuration de l'emprunt obligataire comme suit :
 - ✓ la modification du taux de l'emprunt, selon la catégorie, (Fixe 11,6% au lieu de 8,2% et variable TMM+4,6% au lieu de TMM+3%) ;
 - ✓ la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de l'année 2020.
- L'engagement de l'émetteur d'affecter un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs de sa participation dans les sociétés « SERVITRADE SA » et « SERVICOM INDUSTRIES SA », à concurrence respectivement de 33 333 actions et 16 667 actions pour Tunisian Fundamental Fund.

Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600 KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT.

A cet effet, Tunisian Fundamental Fund a annulé les intérêts constatés sur cet emprunt jusqu'à 16 avril 2019 et a procédé par la suite à la suspension de la constatation des intérêts. Il est à noter qu'aucune dépréciation sur les échéances en principal n'a été constatée. L'emprunt a été cédé courant l'exercice 2022 pour un total, y compris les intérêts nets de retenue à la source, de 100 196 DT.

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2021 se détaillent comme suit :

Actions	Coût d'acquisition
	257 496,850
	257 496,850

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2021 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêt courus nets	Prix de cession ou Remboursement	Plus ou moins-value réalisées
Actions	2 551 279,763	-	2 551 279,763	125 921,127
Obligations	10 650,000	4 485,780	15 135,780	-
TOTAL	2 561 929,763	4 485,780	2 566 415,543	125 921,127

3.2 REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les revenus du portefeuille-titres totalisent pour la période allant du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021, la somme de 204 096,105 dinars détaillés comme suit :

	Du 01/01/21 Au 31/12/21	Du 01/01/20 Au 31/12/20
Revenus des actions	199 797,543	96 384,937
Intérêts sur obligations et valeurs assimilées	4 298,562	4 406,990
	204 096,105	100 791,927

3.3 PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITÉS :

La valeur des placements monétaires et des disponibilités est arrêtée au 31 décembre 2021 à 3 254 812,170 dinars, répartie comme suit :

DÉSIGNATION	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% actif
<u>DISPONIBILITES</u>			
AVOIRS EN BANQUE	216 825,551	216 825,551	3,86%
SOMMES A L'ENCAISSEMENT	42 810,238	42 810,238	0,76%
TOTAL DISPONIBILITES	259 635,789	259 635,789	4,62%
<u>PLACEMENTS MONETAIRES</u>			
CD AB 01-01-2022 (TMM+1%, 10 J)	3 000 000,000	2 995 176,381	53,28%
TOTAL PLACEMENTS MONETAIRES	3 259 635,789	3 254 812,170	57,90%

3.4 REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES :

Les revenus des placements monétaire arrêtés au 31 décembre 2021 à 44 345,959 dinars sont répartis comme suit :

	Du 01/01/21 Au 31/12/21	Du 01/01/20 Au 31/12/20
Revenus des certificats de dépôt	38 460,863	50 554,704
Revenus sur comptes de dépôt	<u>5 885,096</u>	<u>1 835,119</u>
	44 345,959	52 389,823

3.5 CAPITAL :

Les mouvements sur le capital de TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND pour la période allant du 1 janvier 2021 au 31 décembre 2021 s'analysent comme suit :

Capital au 01 janvier 2021	5 201 921,445
Nombre de part	960
Nombre de porteurs de parts	5
Souscriptions réalisées	-
Montant	-
Nombre de part	-
Nombre de porteurs de parts entrants	-
Rachats effectués	-
Montant	-
Nombre de part	-
Nombre de porteurs de parts sortants	-
Autres mouvements	
Frais de négociation de titre	- 10 116,860
Variation de (+/-) values potentielles sur titres	80 963,077
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titre	125 921,127
Régularisations sommes non distribuables	-
Droit de sortie	-
Capital au 31 décembre 2021	5 398 688,789
Nombre de part	960
Nombre de porteurs de parts	5
Taux de rendement	6,26%

3.6 OPERATEURS CREDITEURS :

La valeur des opérateurs créditeurs est arrêtée au 31 décembre 2021 à 28 962,520 dinars répartie comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Gestionnaire	25 187,331	23 248,562
Dépositaire commission de dépôt	3 359,011	1 549,307
Dépositaire commission de clearing	416,178	200,323
	<u>28 962,520</u>	<u>24 998,192</u>

3.7 AUTRES CREDITEURS DIVERS :

La valeur des autres créditeurs divers est arrêtée au 31 décembre 2021 à 14 907,581 dinars répartie comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Commissaire aux comptes	10 994,555	5 340,340
Publications CMF	450,655	149,582
Redevances CMF	480,894	452,232
Etat RS à payer	2 981,477	225,793
	<u>14 907,581</u>	<u>6 167,947</u>

3.8 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS :

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire conformément au règlement intérieur du fonds.

Le comité de gestion détermine la stratégie de gestion du portefeuille du FCP conformément à la politique d'investissement arrêtée par le conseil d'administration de la CGF telle que définie et détaillée dans le règlement intérieur. Le gestionnaire assure l'intégralité des tâches administratives et comptables, sa mission comprend à titre énonciatif et non limitatif les tâches suivantes :

- La mise en œuvre des moyens humains et logistiques nécessaires à la bonne gestion du portefeuille du FCP ;
- La gestion administrative et comptable du FCP ;
- Le calcul de la valeur liquidative et la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

Pour l'ensemble de ses prestations, la CGF perçoit une rémunération annuelle de 1,5% HT par an de l'actif net, prélevée quotidiennement, et qui est réglée trimestriellement à terme échu.

Une commission de surperformance sera prélevée au bout de la cinquième année par le gestionnaire, si TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND réalise un rendement sur cinq ans supérieurs à 33,82% en intégrant les distributions annuelles de dividendes, soit un taux de rendement de 6% par an capitalisé sur 5 ans.

Cette commission est de 20% HT, calculée sur la base du différentiel entre le taux de rendement sur cinq ans réalisés et le taux de rendement minimum exigé de 33,82%.

L'Amen BANK assure les fonctions de dépositaire du TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND. Elle est notamment chargée à ce titre de :

- La conservation des actifs ;
- Le contrôle de la régularité des décisions du fonds ;

Pour l'ensemble de ses services, l'Amen Bank perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT par an de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT par an à partir de la troisième année, prélevée quotidiennement, et qui est réglée trimestriellement.

Une commission de clearing de 500 DT HT est prélevée la première année, ladite commission passera à 700 DT HT à partir de la deuxième année. La commission de clearing est prélevée quotidiennement et versée trimestriellement au dépositaire.

Les charges de gestion de placements pour la période allant du 1 janvier 2021 au 31 décembre 2021 s'élèvent à 104 719,995 dinars et se détaillent comme suit :

	Du 01/01/21	Du 01/01/20
	Au 31/12/21	Au 31/12/20
Rémunération du gestionnaire	97 369,760	88 757,455
Commission de dépôt	6 491,337	5 917,172
Commission de clearing	858,898	859,002
	104 719,995	95 533,629

3.9 AUTRES CHARGES :

Les autres charges s'élèvent à 11 830,438 dinars pour la période allant du 01 Janvier 2021 au 31 Décembre 2021.

Le détail de ce poste se présente comme suit :

	Du 01/01/21	Du 01/01/20
	Au 31/12/21	Au 31/12/20
Honoraires du commissaire aux comptes	5 654,215	5 669,706
Redevances CMF	5 454,905	4 972,185
Autres frais	721,318	367,674
	11 830,438	11 009,565

NOTE N°5 : DONNEES PAR PART ET RATIOS DE GESTION DES PLACEMENTS :

	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
<u>Données par part :</u>					
Total des revenus de placements	258,793	159,564	212,086	233,977	241,396
Charges de gestion des placements	-109,083	-99,514	-101,496	-107,991	-110,889
Revenus Nets des placements	149,71	60,05	110,59	125,986	130,507
Autres charges	-12,323	-11,468	-11,578	-11,945	-11,345
RESULTAT D'EXPLOITATION (1)	137,387	48,582	99,012	114,041	119,162
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-	-	-3,736	-
Sommes distribuables de l'exercice	137,387	48,582	99,012	110,305	119,162
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-	-	-	3,736	-
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	84,336	244,763	48,862	-20,36	-192,075
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	131,168	-14,466	-40,11	314,178	172,527
Frais de négociation de titre	-10,538	-11,539	-6,095	-10,435	-35,493
Plus ou moins-value sur titres et frais de négociation (2)	204,966	218,758	2,657	283,383	-55,041
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (1) +(2)	342,353	267,34	101,669	397,424	64,121
Droit de sortie	-	-	-	13,899	-
Résultat non distribuable de l'exercice	204,966	218,758	2,657	297,282	-55,041
Régularisation du résultat non distribuable	-	-	-	-44,988	-
Sommes non distribuables de l'exercice	204,966	218,758	2,657	252,294	-55,041
Distribution de dividendes	-	99,012	110,305	119,161	-
Valeur liquidative	5 809,604	5467,251	5298,923	5307,559	5064,121
Nombre de parts	960	960	960	960	1040
<u>Ratios de gestion des placements :</u>					
Charges de gestion des placements/actif net moyen	-1,92%	-1,92%	1,92%	1,92%	2,22%
Autres charges/actif net moyen	-0,22%	-0,22%	0,22%	0,21%	0,23%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen	2,42%	0,94%	1,87%	2,03%	2,38%
Actif net moyen	5 453 856,93	4 978 493,05	5 072 041,13	5 389 843,81	5 204 078,91